

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_087

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
20 + 1 pouvoir

Date de publication : 04 novembre 2022

Le 3 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 octobre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE, Mme ROUSSEAU, Mme COUDERT, M. PERREIRA-GONCALVES, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. DELECOLLE,

ÉTAIT EXCUSÉ : M. GORNEAU, (pouvoir donné à M. PERREIRA-GONCALVES),

ÉTAIENT ABSENTS : M. SERRE, Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme COUDERT et M. LEFEVRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET

Convention Territoriale Globale CAF

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'action de la commune en matière d'action sociale au sens large

CONSIDERANT le cadre d'action de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne

CONSIDERANT le lancement de la démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale à l'automne 2021

CONSIDERANT l'intérêt à bénéficier de l'accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de notre action quotidienne en faveur des habitants de notre commune, nous intervenons directement ou indirectement dans différents domaines d'accompagnement des

personnes où la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne est partenaire institutionnel et financier.

Cette dernière a demandé à l'échelle du territoire de la Communauté de communes de bâtir un projet social de territoire qui se concrétise dans le cadre d'une convention territoriale globale.

Le travail réalisé depuis 1 an a permis de faire émerger à la fois un diagnostic territorial et un ensemble d'action dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de l'animation sociale et de l'accès au droit. L'élaboration de la convention a permis de mettre en avant la nécessité du partage et du travail collaboratif entre les acteurs de l'action sociale au sens large du territoire de la Communauté de communes.

Sur cette base, dans la perspective de faire perdurer le soutien direct ou indirect de la Caisse d'Allocations Familiales, il est nécessaire que notre commune s'investisse officiellement dans la démarche.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ENGAGE la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, la Communauté de communes Serein et Armance et d'autres communes du territoire communautaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 4 novembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,

